



**HAL**  
open science

## **Dynamiques et mutations dans la gestion des pêcheries artisanales sénégalaises : de la gestion centralisée des ressources aux dynamiques participatives et durables**

El Hadj Bara Deme, Daniel Ricard, Patrice Brehmer

### ► To cite this version:

El Hadj Bara Deme, Daniel Ricard, Patrice Brehmer. Dynamiques et mutations dans la gestion des pêcheries artisanales sénégalaises : de la gestion centralisée des ressources aux dynamiques participatives et durables. *Norois. Environnement, aménagement, société*, 2019, 252, pp.55-72. <10.4000/norois.9354>. <hal-02496288>

**HAL Id: hal-02496288**

**<https://hal.science/hal-02496288v1>**

Submitted on 26 Jun 2025

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License



**Norois**

Environnement, aménagement, société

252 | 2019

Afrique(s) Atlantique(s)

---

## Dynamiques et mutations dans la gestion des pêcheries artisanales sénégalaises : de la gestion centralisée des ressources aux dynamiques participatives et durables

*Dynamics and Mutations in the Artisanal Senegalese Fisheries Management. From Centralised Resources Management to Participatory and Sustainable Dynamics*

El hadj Bara Deme, Daniel Ricard et Patrice Brehmer

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/norois/9354>

DOI : 10.4000/norois.9354

ISBN : 978-2-7535-8001-5

ISSN : 1760-8546

### Éditeur

Presses universitaires de Rennes

### Édition imprimée

Date de publication : 20 décembre 2019

Pagination : 55-72

ISBN : 978-2-7535-7904-0

ISSN : 0029-182X

### Référence électronique

El hadj Bara Deme, Daniel Ricard et Patrice Brehmer, « Dynamiques et mutations dans la gestion des pêcheries artisanales sénégalaises : de la gestion centralisée des ressources aux dynamiques participatives et durables », *Norois* [En ligne], 252 | 2019, mis en ligne le 03 janvier 2022, consulté le 04 janvier 2023. URL : <http://journals.openedition.org/norois/9354> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/norois.9354>

---

## Dynamiques et mutations dans la gestion des pêcheries artisanales sénégalaises : de la gestion centralisée des ressources aux dynamiques participatives et durables

*Dynamics and Mutations in the Artisanal Senegalese Fisheries Management: From Centralised Resources Management to Participatory and Sustainable Dynamics*

El hadj Bara DEME<sup>a\*</sup>, Daniel RICARD<sup>a</sup> et Patrice BREHMER<sup>b</sup>

<sup>a</sup> Auteur correspondant\*, UMR Territoires, MSH, Université Clermont-Auvergne – 4 rue Ledru, 63057 CLERMONT-FERRAND, France ([elhadjbara@gmail.com](mailto:elhadjbara@gmail.com)) ([daniel.ricard8@wanadoo.fr](mailto:daniel.ricard8@wanadoo.fr))

<sup>b</sup> Institut de Recherche pour le Développement (IRD), UMR 195 LEMAR, BP1386 ([patrice.brehmer@ird.fr](mailto:patrice.brehmer@ird.fr))

**Résumé :** Sur la base de nombreuses études de cas conduites sur le littoral sénégalais, cet article révèle que l'analyse des pêcheries artisanales sénégalaises sous l'angle des stratégies postcoloniales et des crises successives ne suffit plus à rendre compte d'un secteur en pleine mutation, marqué par l'émergence de dynamiques participatives et durables. La cogestion des pêcheries étudiée à travers les institutions locales, notamment les Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA), se présente alors comme un système émergent se substituant à la gestion centralisée antérieure. Cette nouvelle approche, basée sur une gouvernance multi-acteurs enclenche un changement de paradigme dans la gestion des pêches, privilégiant la mise en place d'initiatives politiques et bioécologiques orientées vers la gestion durable des ressources en lieu et place d'une gestion antérieure de nature purement productiviste. La profession abandonne ainsi la primauté des volumes au profit de la préservation des ressources, même si de nombreux freins organisationnels et techniques limitent drastiquement la portée de telles initiatives.

**Abstract:** Based on multiple case studies carried out along the Senegalese coastline, this article reveals that the analysis of the Senegalese artisanal fisheries from the angle of postcolonial strategies and successive crises is no longer sufficient to account for a rapidly changing sector marked by the emergence of participatory and sustainable dynamics aimed at reversing the current trends. In this respect, the fisheries co-management through local institutions, particularly the Local Artisanal Fishing Councils (CLPA, in French), is consecutively an emerging system in substitution to the previous centralized management (top down). This new bottom up approach, based on multi-stakeholder governance has triggered a paradigm shift in fisheries management favoring the establishment of political and bio-ecological initiatives oriented towards the sustainable management of resources in place of a *sensu stricto* productivity management approach. Thus, the trade give up the primacy of production in favor of the preservation of resources, even if numerous organizational and technical drawbacks seriously limit the scope of such initiatives.

**Mots clés :** façade atlantique – Afrique – pêche – participation – développement durable

**Keywords:** atlantic coast – Africa – fisheries – participation – sustainable development

## INTRODUCTION

Profitant de conditions hydrologiques et écologiques très favorables (Ndoye *et al.*, 2017 ; Diankha *et al.*, 2018), le Sénégal dispose d'un littoral très poissonneux qui a généré un espace halieutique de premier plan, tant en matière d'effectifs humains que de volume de captures. Dès lors, la pêche apparaît centrale pour la vie économique mais aussi sociale du pays<sup>1</sup>.

Cette contribution semble toutefois compromise par les profondes difficultés liées à une surexploitation ancienne et généralisée des ressources (Baldé *et al.*, 2018 ; Brochier *et al.*, 2018), elle-même née d'un développement incontrôlé de la pêche artisanale et industrielle. Dès lors, l'épuisement des stocks de poissons, surtout des ressources démersales à forte valeur marchande, engendre des difficultés, paupérise les populations côtières et va jusqu'à menacer la sécurité alimentaire nationale. On est bien dans une configuration duale, de développement mais aussi de crise, d'une crise aux causes multiples conduisant à un renouvellement profond des modalités de gestion du secteur.

C'est en effet dans ce contexte difficile, mêlant impératifs économiques et écologiques, que le gouvernement de Dakar a récemment procédé à une profonde réforme de sa pêche artisanale, faisant émerger de nouvelles dynamiques de gestion visant la préservation et l'exploitation plus durable des pêcheries. Cela en franche opposition au modèle antérieur de gouvernance, hérité des années 1960, très centralisé et fondé sur la recherche prioritaire des volumes. Celle-ci s'inscrit désormais dans une logique plus participative, s'appuyant sur la cogestion et favorisant l'émergence de nouveaux acteurs dans de nouveaux espaces de constructions d'initiatives bioécologiques, pour une gestion plus durable des ressources halieutiques.

À travers ce travail, nous analysons les dynamiques et les mutations observées dans cette gestion des pêches et insistons sur le changement de paradigme qui anime actuellement ces pêcheries artisanales au Sénégal. Après une description de la configuration locale et une analyse critique des stratégies de développement antérieures ayant favo-

risé la surexploitation, nous insistons sur la portée et les limites des dynamiques émergentes. Enfin, l'analyse de telles dynamiques renseigne que sur les cendres d'une pêche artisanale en crise, se construit un réel renouvellement des pratiques au service de nouveaux objectifs socioéconomiques, organisationnels et écologiques. D'où l'intérêt de porter l'analyse au-delà de l'effet de la crise et de ses conséquences pour saisir ces nouvelles trajectoires qui se déploient en matière de gouvernance. Ainsi est formulée la question de la recherche : la cogestion appréciable à travers la mise en œuvre d'institutions multiformes, relève-t-elle d'un nouveau dispositif marqué par un positionnement affirmé des acteurs locaux et la mise en œuvre d'initiatives socioéconomiques mais surtout bioécologiques durables dans une perspective de limitation de l'effort de pêche et de réhabilitation/conservation durable des ressources halieutiques ? Ou au contraire, se limite-t-elle à une simple recombinaison de l'architecture institutionnelle des pêches par l'État, sous la pression des bailleurs de fond, comme nouveau mode opératoire ? Cette question de recherche pose globalement la problématique de la cogestion des pêcheries artisanales sénégalaises en contexte de crise. Une problématique encore peu étudiée par la recherche halieutique au Sénégal et plus largement en Afrique de l'Ouest, en dehors de rapports d'étude descriptifs de la situation. À ce propos, Evans *et al.* (2011) notent que, même si la cogestion est établie comme une approche dominante des pêches artisanales dans le monde en développement, un examen complet de 204 cas potentiels révèle un manque d'évaluation d'impact de sa portée. D'où l'intérêt de mener une réflexion sur la portée et les limites d'une telle dynamique.

Pour apporter des éléments de réponse, une méthodologie de recherche a été élaborée en rapport avec la nature de l'objet d'étude : la cogestion. Sous ce rapport, cette recherche s'intègre dans la stratégie des études de cas multiples qui semble particulièrement adaptée pour mettre en évidence des phénomènes très peu étudiés et des dynamiques en mutation. À ce propos, Garcia (2009) mentionne que « la cogestion ne se présente pas comme une formule ou stratégie type, mais comme un processus adaptatif qui évolue, grandit et mûrit avec le temps ». Ce choix de mener des études de cas multiples justifie l'orientation qualitative de la recherche. Il est établi que cette approche semble bien adaptée lorsque

1. À noter que le Plan Sénégal Émergent 2014-2035 (PSE) décrit la pêche comme ayant vocation à contribuer à la transformation structurelle de l'économie et à soutenir une dynamique de croissance forte et durable (Dème, 2018).



l'on cherche à mettre en évidence des dynamiques en cours comme dans le cas de la cogestion (Yin, 2003). Ainsi, plutôt qu'une approche uniquement statistique de la dynamique, a été mise en avant la représentativité qualitative et la portée heuristique des cas étudiés.

Cette approche méthodologique justifie l'échantillonnage géographique du présent travail et le choix de mener nos investigations dans trois sites de cogestion bien différenciés du littoral sénégalais : Saint-Louis, Joal et la zone centrale de Dakar. Ceci au travers d'un Comité Local de Pêche (CLP) qui intègre une zone de pêche protégée (ZPP), d'un Aire Marine Protégée (AMP) au sein d'un des principaux lieux de débarquement national et d'un Conseil Local de Pêche Artisanale (CLPA). Tous ces sites sont réputés être des laboratoires d'expérimentation des politiques de la pêche dans le cadre de la cogestion et sont à mettre en rapport avec l'importance de l'activité halieutique appréciable à travers le nombre d'engins de pêche mobilisés et d'acteurs impliqués, mais également l'importance des volumes de poissons débarqués (voir figure 1 et figure 2). Les investigations menées dans ces sites ont permis la collecte d'informations et de données empiriques issues d'entrevues collectives et individuelles réalisées auprès de 140 acteurs, dont 98 pêcheurs. Par ailleurs, notre propos s'appuie sur une revue bibliographique rassemblant notamment diverses données de nature socioéconomique, statistique, géographique et environnementale relatives à la pêche artisanale sénégalaise.

Cet article est articulé autour de deux grandes parties : la première axée sur les caractéristiques socioéconomiques et les dynamiques sociohistoriques des pêcheries artisanales permet de faire un portrait du secteur artisanal puis une analyse historique et un bilan critique des politiques et stratégies de gestion publique de la pêche mises en œuvre depuis la période postindépendance jusqu'à nos jours. Ce cadre sociohistorique permet d'appréhender le contexte de crise à partir duquel il sera possible de comprendre les mutations actuelles. Enfin la deuxième partie permettra de passer en revue les mutations et dynamiques actuelles dans une perspective de gestion durable du secteur.

## **LES PÊCHERIES ARTISANALES SÉNÉGALAISES : CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES ET DYNAMIQUES SOCIOHISTORIQUES**

L'Afrique de l'Ouest dispose de pêcheries souvent dynamiques associées à une côte très poissonneuse en lien avec la présence de conditions hydro-écologiques particulièrement favorable à la reproduction et à la croissance des poissons (Wooster *et al.*, 1976 ; Auger *et al.*, 2016). En effet, de par sa position géographique en façade ouest du continent, la zone bénéficie d'un des grands systèmes mondiaux d'upwelling, associé au courant froid des Canaries.

Sept pays de la sous-région se sont progressivement rapprochés pour gérer ces pêcheries au sein de la Commission Sous Régionale des pêches (CSRSP), une organisation intergouvernementale regroupant Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal et Sierra Leone et au sein de laquelle le Sénégal héberge le siège social. Ce poids de la pêche dans l'économie nationale – et au sein de toute l'Afrique de l'Ouest – est toutefois compromis par une crise devenue structurelle, née d'une surexploitation déjà ancienne des ressources halieutiques, largement imputable aux stratégies mises en place après l'indépendance (Thiao *et al.*, 2013 ; Diouf *et al.*, 2006) et au manque de collaborations et de gestion commune entre les États de la sous-région.

### **Portrait de la pêche sénégalaise**

Au Sénégal, la distinction est nette entre pêche artisanale et pêche industrielle, largement au bénéfice de la première. Si les captures artisanales avoisinent les 450 000 tonnes par an, celles de la pêche industrielle atteignent en effet à peine 50 000 tonnes<sup>2</sup>. Cette domination résulte d'une flottille piroguière importante, proche de 14 000 unités, contre 140 bâtiments industriels dont 105 sous pavillon sénégalais (96 chalutiers, 8 thoniers et un sardinier) et 35 unités étrangères (dont 13 Espagnols et 6 Français) (CRODT, 2015). Cette prédominance de la flottille industrielle nationale relève de l'option prise par le Sénégal en 2014 de ne signer d'accords que pour les rares ressources

2. Près de 750 000 tonnes supplémentaires sont pêchées dans les eaux mauritaniennes par la flottille industrielle étrangère (Mayif et Sidi., 2011 ; Ball, 2012 ; Mahfoudh *et al.*, 2012).

halieutiques excédentaires. De plus, l'ensemble des captures de cette flottille industrielle est débarqué localement et, au-delà des clauses contractuelles en matière d'embarquement de marins à bord des bateaux étrangères, les pêcheurs sénégalais, de par leur technicité, sont préférés aux autres pêcheurs de l'espace CSRP.

Cette suprématie de la pêche artisanale se traduit par la présence d'une population d'artisans pêcheurs très étoffée (60 000 personnes), dynamique, détentrice de vrais savoir-faire associés à la maîtrise d'une vingtaine de types de pêche et capable de s'adapter aux conditions d'exploitation changeantes de la ressource locale. Elle renvoie aussi à la relative faiblesse des investissements nécessaires par rapport au secteur industriel, ainsi qu'au soutien étatique offert depuis des décennies à travers des allègements fiscaux qui réduisent les coûts d'exploitation des piroguiers et s'inscrivent dans une triple volonté de satisfaction de la demande nationale en protéines animales, de création de richesses et de consolidation de l'emploi dans un contexte économique difficile (Bignoumba, 2010).

La pêche artisanale représente 3,5 % du PIB sénégalais pour un chiffre d'affaires évalué à 305 millions d'euros, assure 20,9 % des recettes nationales d'exportation, soit 176 millions d'euros (Sénégal, 2014) et est une des bases de la sécurité alimentaire nationale puisqu'elle couvre plus de 75 % des besoins en protéines animales des populations du pays. Ainsi, avec une consommation annuelle estimée à 214 000 tonnes et face à la cherté de la viande, le poisson est une alternative pour les populations à faibles revenus, les Sénégalais étant de gros consommateurs de poisson. En outre, la pêche artisanale est stratégique pour résorber l'inactivité qui touche une part importante de la jeunesse en employant 15 % de la population active à travers les emplois directs (pêcheurs) et les activités connexes (mareyage, transformation, négoce), voire périphériques (services, équipements) (Dème, 2013). Cette même pêche atténue aussi l'exode rural se dirigeant structurellement vers les grands centres urbains et favorise l'intégration des femmes dans l'économie, 6 700 d'entre elles travaillant dans la transformation artisanale (Dème, 2015 ; Diouf *et al.*, 2006).

La pêche sénégalaise, essentiellement artisanale, est omniprésente sur tout le littoral, mais avec des différenciations géographiques marquées selon que

l'on analyse les unités de pêche (figure 1) ou les débarquements (figure 2). Les bateaux sont inscrits dans un grand nombre de ports localisés de Saint-Louis à la Casamance alors que les débarquements sont beaucoup plus concentrés, au profit des ports les mieux situés et les mieux équipés, dont ceux de Saint-Louis (Nord) et de Joal (Petite Côte), puis de Mbour (Petite Côte) et de Kayar (Grande Côte).

Cette omniprésence de la pêche artisanale renvoie à des racines anciennes, à une longue tradition de pêche pratiquée par trois grandes communautés littorales à forte culture maritime : les Wolofs de Guet-Ndar au Nord (Saint-Louis), les Lébous du Cap Vert et de la Petite Côte et les Sérères et Nyominka du Saloum et de la Petite Côte. Ces communautés ont une *forte culture maritime spécifique* et une *morphologie socio-halieutique certaine* selon Sall (2013) et, en dehors des Guet-Ndariens qui pratiquent exclusivement la pêche, elles s'adonnent à d'autres activités saisonnières comme l'agriculture pluviale d'été chez les Nyominka et le maraîchage chez les Lébous. Le métier se transmet de génération en génération (Chauveau, 1985a ; Chaboud et Charles-Dominique, 1991 ; Leroux, 2005), pour une tradition stimulée dès l'indépendance par une puissante dynamique nationale de modernisation et de valorisation des pêcheries artisanales.

### **De la croissance à la crise : le lourd héritage des stratégies postcoloniales de modernisation du secteur non contrôlé**

Le Sénégal de 1960 hérite d'une économie fragile avec des indicateurs de développement au rouge dans presque tous les domaines (agriculture, industrie) (Kassé, 1990), ce qui conduit à la mise en place de grands programmes multisectoriels visant à stimuler cette économie précaire et à réduire la pauvreté grandissante et les disparités sociales. C'est dans ce contexte que la pêche artisanale est apparue comme un gisement de croissance compte tenu de l'abondance de la ressource, même si les capacités de capture sont alors relativement faibles. Des programmes de modernisation / valorisation sont donc mis en œuvre dans une perspective d'accroissement de la productivité, avec des politiques incitatives et des dispositions visant à améliorer l'attractivité de cette pêche aux yeux des investisseurs.

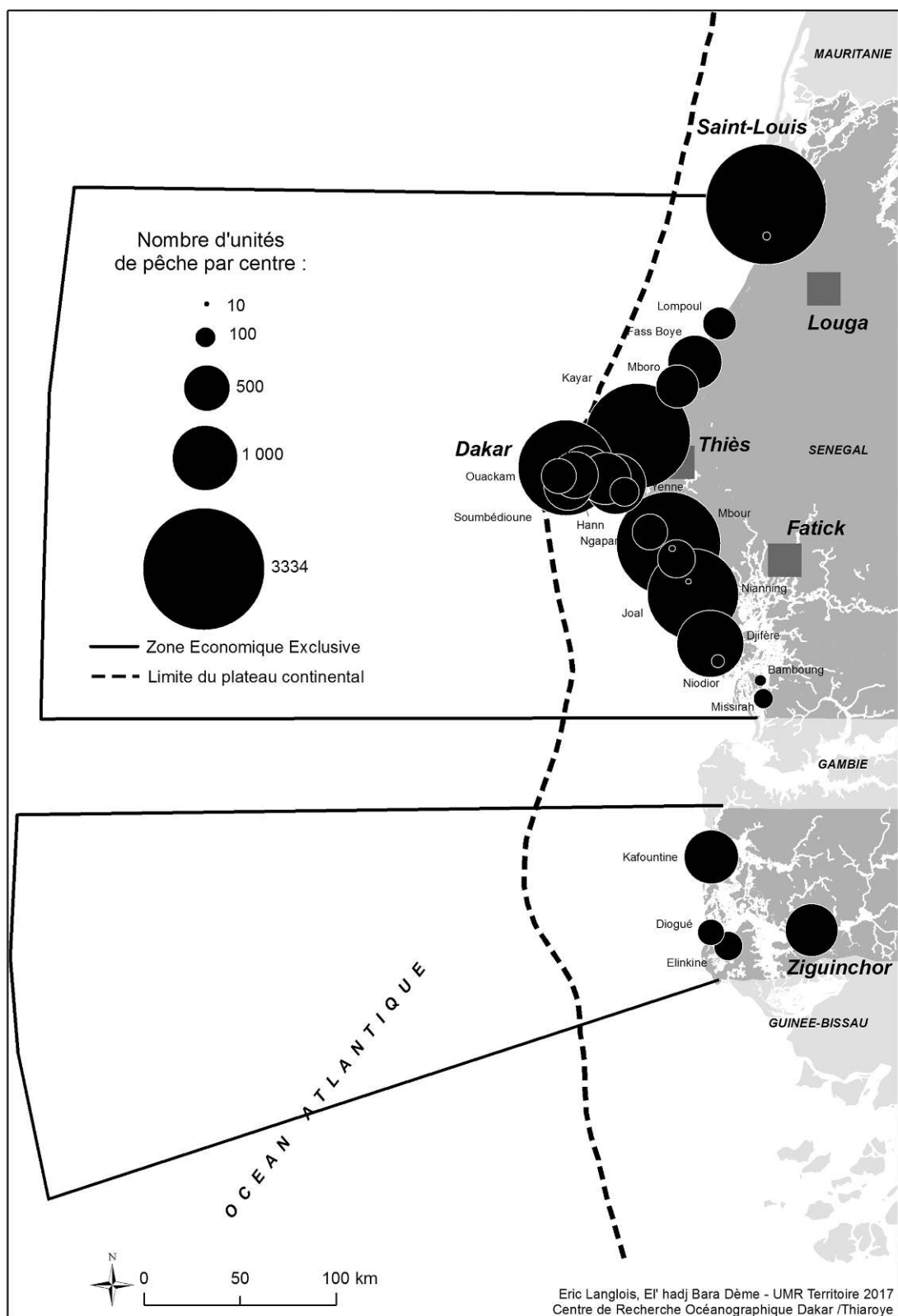


Figure 1 : Répartition des unités de pêche le long de la côte sénégalaise  
 Distribution of fishing units along the senegalese coast

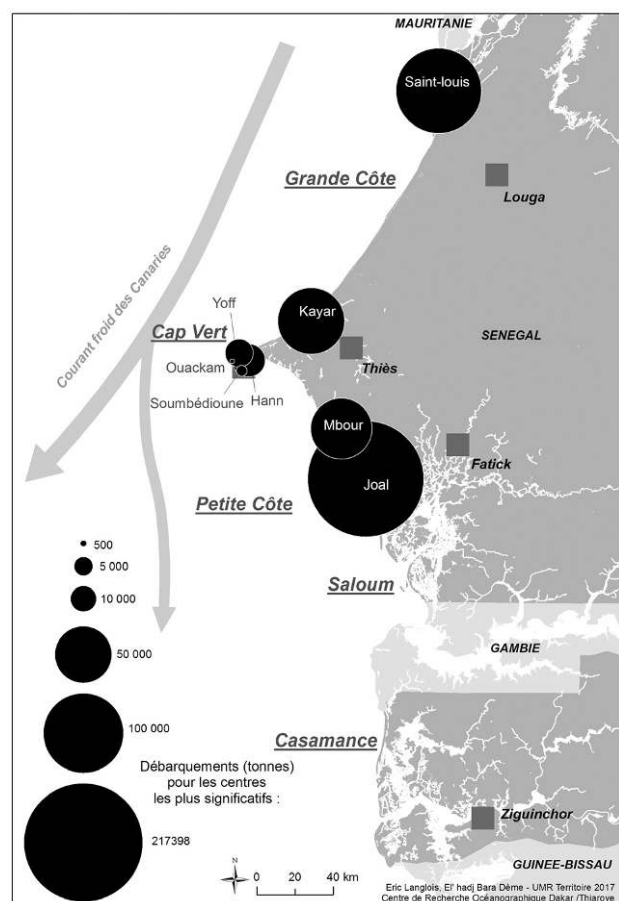


Figure 2 : Débarquements de la pêche sénégalaise (en tonnes)  
*Landings of senegalese fisheries (in tons)*

L'objectif d'extraction de la rente locale conditionne les actions publiques engagées (Fontana, 2013).

Les pêcheries artisanales connaissent alors plusieurs formes de modernisation allant de l'accroissement des capacités de capture à la motorisation des pirogues, en passant par l'adaptation de nouvelles techniques de pêche (Chauveau, 1985b). Les données du Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye (CRODT) font ainsi ressortir une nette croissance de la flottille artisanale passée de quelques centaines de pirogues vers 1960 à plus de 20 000 aujourd'hui selon le Programme National d'Immatriculation (PNI), d'autant plus que, suite à la crise agricole des années 1970, un grand nombre de paysans s'étaient reconvertis dans la pêche qui devenait pour beaucoup d'entre eux une filière refuge.

La croissance de l'effort de pêche s'explique aussi par d'autres facteurs dont la croissance démogra-

phique des populations de pêcheurs, de l'ordre de + 3 % par an, et qui augmente mécaniquement le nombre de professionnels (Thiao, 2009). La demande nationale et internationale croissante et la mécanisation participent aussi à la croissance de l'activité. Ainsi, avec le moteur hors-bord, le pêcheur est moins soumis à l'état du vent et de la mer, réduit sensiblement son temps de route et allonge en retour son temps de pêche (Dème et Diadhiou, 1990). Considérée comme l'élément clef de l'histoire contemporaine de la pêche artisanale sénégalaise, cette motorisation élargit l'aire d'intervention des pêcheurs à des zones plus éloignées, inaccessibles jusque-là.

Or, 90 % du parc piroguier sénégalais dispose aujourd'hui de tels moteurs aménagés sur le plat-bord arrière du bateau et dont la puissance va de 5 à 55 CV. La montée en puissance des moteurs a aussi permis l'allongement des pirogues<sup>3</sup> (pouvant atteindre vingt mètres de long), ainsi que l'introduction de nouvelles techniques plus efficaces dans la capture du poisson, notamment la senne tournante<sup>4</sup> et le filet maillant encerclant<sup>5</sup>. On est là, typiquement, dans un processus d'amélioration de l'outil de production qui renvoie, par certains aspects, à la modernisation de l'élevage breton ou de la céréaliculture champenoise. Ces dynamiques s'appuient sur la pirogue dite sénégalaise, une embarcation de bois efficace et performante dont la quille est généralement taillée dans un tronc d'arbre sur lequel sont rajoutés des bordés et dont les extrémités sont prolongées par des éperons servant de brise-lames et des balanciers à terre pour la remontée sur la plage (Weber et Fontana, 1982).

La valorisation des produits a été grandement améliorée par la mise en place de chaînes de froid efficace dans les grands centres de débarquement, tels que Mbour, Joal, Kayar, Saint-Louis, Hann, au terme de choix stratégiques nationaux qui vont résolument changer l'image et la réalité de la pêche artisanale : l'activité de subsistance d'avant 1960

3. Elles ont aujourd'hui entre 6 et 22 mètres pour une capacité de charge de l'ordre de 20 tonnes.

4. La senne est un vaste filet de 250 à 300 mètres mobilisant deux grandes pirogues (de 16 à 20 mètres), dont l'un est spécialement destiné à tirer le filet quand l'autre porte l'équipage (en moyenne une vingtaine d'individus) et recueille les prises.

5. Ce type de filet de 250 à 450 mètres a la particularité d'être mis en œuvre pour la capture des poissons pélagiques avec une chute inférieure à 20 mètres. Il requiert des pirogues de 15 mètres, propulsées par un moteur de 25 ou 40 CV.



cède la place à un secteur modernisé, dynamique et désormais objet de gros enjeux, économiques et politiques. Toutefois, ces dimensions techniques n'auraient pas eu l'effet escompté sans d'autres actions publiques d'accompagnement. Ainsi, jusqu'en 1998, les pêcheries artisanales sénégalaises ne sont soumises à aucune condition préalable d'accès à la ressource, ni assujettie au paiement d'aucune taxe ni redevance, dans la lignée des vieilles pratiques de libre accès à la mer que l'on retrouve un peu partout à travers le monde. Cette liberté, corrélée à la relation traditionnelle des pêcheurs sénégalais à la mer et à ses ressources, perçues comme un bien commun, un droit inaliénable, libre de toutes contraintes autres que celle imposées par la nature, a grandement favorisé l'entrée massive de nouveaux acteurs dans la filière (Leroux et Noël, 2007). La péréquation sur le carburant (prix préférentiel accordé aux pêcheurs) et la détaxe sur les équipements de pêche (moteurs hors-bord, filets) ont aussi permis de se doter de moteurs plus puissants, d'augmenter la taille des pirogues, d'allonger la durée des marées et d'exploiter de nouvelles zones de pêche.

On est donc dans un contexte global où toute une série d'éléments de nature différente (politique, technique, économique) se conjuguent au service de l'investissement, de la modernisation de la flotte et, au final, de la croissance des prises. L'heure est incontestablement au quantitatif, à une certaine forme de « productivisme », d'autant plus qu'en aval, le marché est en expansion.

### Une crise aux enjeux multiples

L'analyse de la gestion publique postcoloniale de la pêche artisanale sénégalaise fait donc ressortir un modèle largement basé sur la rente, le simple prélèvement sur le milieu, conduisant vite à une exploitation effrénée des ressources. Le nombre de pirogues et de pêcheurs s'accroît, favorisant une augmentation vigoureuse de la production nationale, d'autant plus qu'il faut compter avec l'absence de contrôle de l'accès à la ressource, tout cela au détriment d'une exploitation rationnelle des stocks de poissons. Rapidement toutefois, la surcapacité devient inquiétante et la crise commence à se manifester vers 1985 (figure 3).

À défaut d'une analyse statistique rigoureuse rendue délicate par la disparité des données disponibles

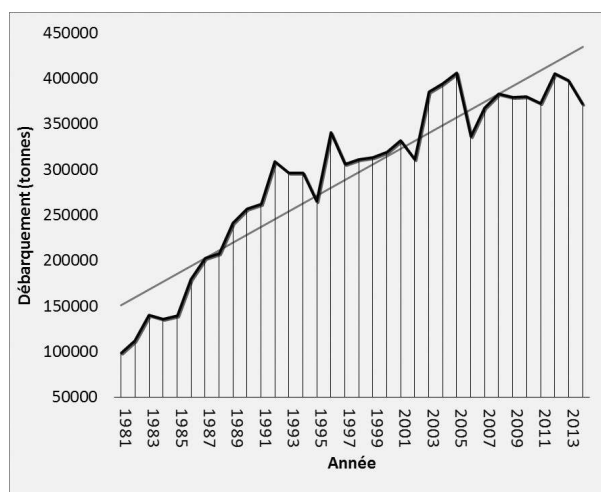


Figure 3 : Évolution des débarquements de la pêche sénégalaise (en tonnes)

*Evolution of Senegalese fishery landings (in tons)*

et l'évaluation difficile, voire incertaine, des ressources halieutiques, l'exploitation bibliographique et le travail de terrain ont semblé les plus pertinents pour aborder la problématique de la surexploitation des ressources, notamment des démersales. Les artisans pêcheurs avancent ainsi de nombreuses observations pour attester de cet état de crise comme la forte baisse de la taille moyenne des individus débarqués (figure 4 – **planche I**) et le recul des rendements malgré l'allongement des sorties, favorisant au passage le déficit d'exploitation de nombreuses unités. Dès la fin des années 1990, un excédent d'effort de pêche de 40 à 60 % était déployé sur la plupart des démersales (Dahou et Dème, 2000), alors que la FAO constate que les ressources sont en état de surexploitation ou de pleine exploitation, parfois même menacées d'effondrement. On note aussi une nette prépondérance de juvéniles dans les captures, ce qui souligne, là encore, un évident problème de renouvellement des stocks. Ainsi, capitaine, dorade grise, dorade rose, pageot et thiékem montrent un recul constant de la taille moyenne des sujets débarqués au fil des années (figure 4). Si l'on ajoute que la taille moyenne des poissons débarqués est inférieure à celle de la première maturité sexuelle de ces espèces, on en déduit facilement que le renouvellement des stocks est mis en difficulté (Ba et al., 2018).

Ces phénomènes sont confirmés par les conclusions tirées du cadre de concertation entre la

recherche, l'administration des pêches et les professionnels et qui font état d'une baisse continue de la taille des principales espèces démersales côtières débarquées, au-delà d'un recul d'au moins 50 % des prises par unité d'effort. Plusieurs acteurs constatent depuis longtemps que la pêche sénégalaise est confrontée à de graves déséquilibres socio-économiques et environnementaux résultant de la surexploitation des ressources halieutiques (cf. par exemple le rapport 2016 du Réseau des Journalistes pour une Pêche Responsable en Afrique de l'Ouest ; rapport du PNUE, 2004). Enfin, une récente étude du CRODT (2014) fait état d'une surcapacité de 51 % pour les pêcheries de démersales côtières et même de 56 % pour le rouget, de 67 % pour la seiche et de 77 % pour le calmar.

L'évolution des captures tirées de la ZEE sénégalaise ne reflète toutefois qu'imparfaitement la crise que traverse le secteur, les débarquements ayant même continué à augmenter jusqu'en 2004 (figure 3). En fait, certaines espèces rejetées jusqu'à présent en raison de leur faible valeur commerciale, sont maintenant conservées et, face à la surexploitation, les unités de pêche se sont aussi beaucoup déployées dans l'espace CSRP tout en continuant à débarquer au Sénégal où les prix sont nettement plus élevés (forte demande nationale, industrie locale demandeuse et tournée vers les marchés extérieurs). Les débarquements de ces unités migrantes sont officiellement assimilés à des captures effectuées en ZEE nationale, ce qui explique que certaines espèces en état de surexploitation au Sénégal voient pourtant leurs prises augmenter, à l'image du mérout blanc ou thiof (Brochier *et al.*, 2018). Les ports de Mbour et de Joal, qui reçoivent des prises venues de toute la sous-région, apparaissent ainsi particulièrement dynamiques alors que l'activité décline à Kayar où les pêcheurs ne s'approvisionnent que localement. L'analyse des statistiques mérite donc d'être réalisée de manière critique.

La crise est d'autant plus inquiétante qu'elle peut compromettre la contribution de la pêche au développement du pays au vu de la valeur ajoutée générée, de sa contribution au PIB, au budget de l'État et à l'apport en devises via l'exportation. Cela sans parler des moyens d'existence des 60 000 pêcheurs artisans et des multiples actifs des activités connexes (mareyage, transformation artisanale) ou périphériques (charpentiers, mécaniciens, fournisseurs

d'équipements de pêche et de services). Mais la crise peut aussi compromettre l'approvisionnement en poisson des populations et menacer la sécurité alimentaire d'un pays où la pêche fournit près de 75 % des protéines animales consommées. Les besoins actuels, difficilement satisfaits, sont estimés à 438 000 tonnes de poisson par an, mais la forte croissance démographique devrait les faire passer à 876 000 tonnes dans 20 ans (ANSD, 2014 ; WWF, 2008), d'autant plus que de nos jours les captures stagnent (figure 3). L'approvisionnement de l'industrie de transformation serait également compromis, avec de nombreux effets collatéraux comme un repli de l'exportation. La crise risque aussi d'exacerber les conflits entre acteurs, de favoriser les conflits spatiaux et les rivalités entre pêcheurs artisans d'une part, et entre artisans et industriels d'autre part. Enfin, les tensions sont également fortes sur le plan environnemental car les pêcheurs cherchent souvent à rentabiliser leurs sorties en utilisant des techniques et des engins de pêche prohibés. De telles pratiques, favorisées par les défaillances de l'État en matière de contrôle, sont préjudiciables à la faune et à la flore marine, causant de graves dommages aux ressources et à l'environnement, dégradant des zones de reproduction essentielles pour beaucoup d'espèces démersales côtières. Bref, le cercle vertueux du développement durable (Unger *et al.* 2017), énoncé dans l'ODD14<sup>6</sup>, est remis en question.

### Une analyse critique des stratégies de gestion étatique/publique postindépendance

L'État, à travers des programmes de développement ambitieux, a certes stimulé l'activité, mais selon un processus qui n'a pas tardé à montrer ses limites, conduisant à cette crise multiforme des pêcheries. On atteint manifestement là les limites de l'approche « *top down* », avec un échec global de cette gestion centralisée caractérisée par une participation très limitée des professionnels à l'élaboration des politiques et des orientations sectorielles. La crise de la pêche renvoie aussi à une crise de la gouvernance comme le mentionne Acheson (2006). Le projet de Gestion Intégrée des Ressources Marines

6. Objectifs de Développement Durable n° 14 : Conserver et exploiter de façon durable les mers et les océans aux fins du développement durable.

et Côtiers (GIRMaC) de la Banque mondiale expliquant d'ailleurs l'échec de la gestion des pêcheries par la marginalisation des pêcheurs dans ce système très directif où les décisions viennent de Dakar. L'absence de suivi et d'évaluation des plans d'action n'a pas aidé non plus, l'inefficacité du système de contrôle et de surveillance des pêcheries et une quasi-absence de sanctions dissuasives favorisant aussi les dérives. Au total, l'approche quantitative, « productiviste », du secteur halieutique sénégalais s'est bien faite au détriment des actions de préservation des ressources, conduisant à une confrontation classique entre visions de court/moyen et de long terme.

La prise de conscience de la nécessité de préserver la ressource et de mettre en place des programmes de lutte contre la surpêche apparaît comme un impératif à partir des années 1990, dans un contexte international où les questions de préservation de la biodiversité deviennent centrales, désormais inscrites dans les discours et les agendas des institutions de développement (Cling *et al.*, 2003). Ainsi, plusieurs conventions et directives<sup>7</sup> établissent les principes régissant des pratiques responsables visant à garantir la conservation, la gestion et le développement efficace des ressources. L'Afrique de l'Ouest, et notamment le Sénégal, vont alors favoriser l'intervention de partenaires au développement mus par des logiques d'actions reposant sur une gouvernance « multi-acteurs » des pêcheries et privilégiant la durabilité. Ainsi, de nouvelles dynamiques émergent dans les pêcheries artisanales, inscrites dans un cadre de gouvernance locale participative, avec construction d'initiatives techniques et politiques visant à préserver les ressources. On assiste bien à un tournant majeur dans la gestion des pêcheries.

## DES PÊCHERIES EN MUTATION : DEUX DÉCENNIES DE RENOUVELLEMENT

Les mutations qui animent les pêcheries artisanales sénégalaises prouvent que l'analyse des crises s'avère insuffisante au vu des initiatives politiques et bioécologiques se déployant actuellement en

faveur d'une pêche davantage durable. Il est alors nécessaire d'investiguer au-delà du simple effet de crise pour saisir les dynamiques nouvelles qui se dessinent dans une perspective de gestion participative et durable des ressources, portées par de nouveaux types d'acteurs et dans de nouveaux espaces de décisions, encadrés par l'État. L'heure est à la mise en place de dispositifs de réduction de l'effort de pêche, de maîtrise de la capacité de pêche et de régénération/préservation des différentes espèces.

Les processus émergents se situent à plusieurs niveaux. D'abord celui du politique avec la réforme et la recomposition du cadre de gouvernance des pêcheries. Au niveau technique ensuite avec plusieurs dispositifs mis en œuvre afin de mieux réguler l'effort de pêche et de mieux préserver les ressources. Ces innovations témoignent d'un changement de paradigme mettant fin à une logique purement quantitative pour tendre vers une approche désormais basée sur une gestion participative et durable des ressources (figure 5).

## Réforme et recomposition du cadre de gouvernance des pêcheries

Au-delà de l'effet direct de la crise et de la demande des acteurs cherchant à être davantage impliqués, la réforme de la gouvernance des pêcheries renvoie aussi à une exigence des institutions internationales, omniprésentes au Sénégal depuis les années 1990. Celles-ci (Banque Mondiale<sup>8</sup>, organisme de Coopération Japonaise JICA<sup>9</sup>, Agence des États-Unis pour le développement international USAID<sup>10</sup>) apportent des fonds et deviennent des acteurs incontournables de la pêche nationale. Elles vont bouleverser l'approche classique de gestion verticale pour poser la cogestion comme une variable déterminante de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de pêche, préalable indispensable à l'octroi de financements. Cette triptyque contexte de crise / demande sociale / exigence des bailleurs de fond va enclencher l'expérimentation de la cogestion des pêcheries perçue désormais comme

7. Les conventions et accords internationaux les plus pertinents intégrant le volet pêche et le développement durable concernent la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (1982) puis la Convention sur la Biodiversité Biologique (1992), le Code de Conduite pour une Pêche Responsable (FAO, 1995) et, plus ou moins, les Directives d'Application Volontaire (2014).

8. Cela à travers le projet Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtiers (GIRMaC) qui a pris fin en 2009, remplacé par le Projet Régional des Pêche en Afrique de l'Ouest (PRAO/SEN).

9. Cette intervention se fait via le Projet de Promotion de la Cogestion des Pêcheries par les Développement de la Chaîne de Valeur (PROCOVAL).

10. Projet Collaborative Management For Sustainable Fisheries in Sénégal (COMFISH/USAID).

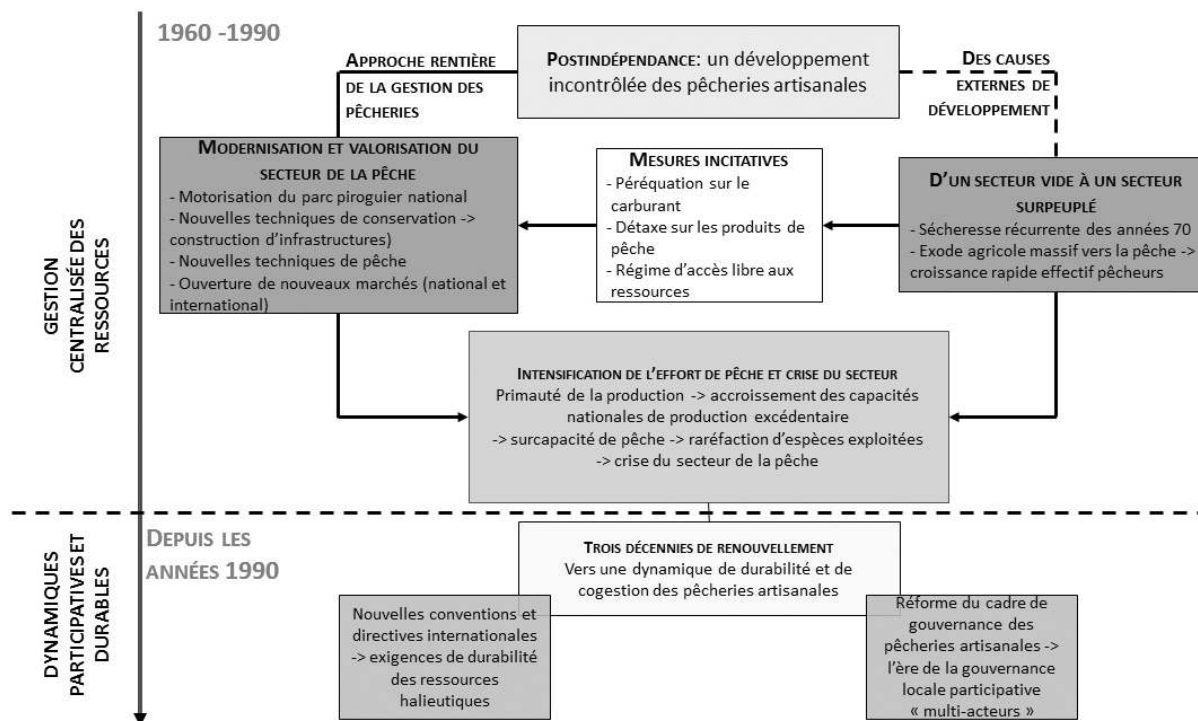


Figure 5 : Évolution des politiques de la pêche sénégalaise pour le secteur artisanal  
*Evolution of Senegalese fisheries policies for the artisanal sector*

une alternative crédible à la gestion centralisée et descendante des ressources.

Cette nouvelle approche, ascendante cette fois, renvoie à un partage de responsabilité entre État et communautés de pêcheurs, avec délégation d'une partie du processus d'aménagement des pêches à ces dernières (Rettig *et al.*, 1989). On est dans un processus de rupture avec la pratique de l'État sénégalais centralisateur qui conduit à l'émergence d'institutions locales de cogestion, notamment les Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA) à partir de 2004 (figure 6 – **planche II**).

Le Code de la pêche du 14 avril 1998 stipule que « des Conseils Locaux des Pêches Artisanales peuvent être institués dans les régions » mais ce n'est pourtant qu'en 2006 que seront institués les premiers CLPA par arrêtés interministériels. Considérant que le secteur de la pêche est exclu des compétences transférées dans le cadre des politiques de décentralisation, la mise en place des CLPA permet pourtant aux communautés de pêcheurs d'obtenir davantage de responsabilités

et de prérogatives au niveau local. Le CLPA est défini en effet comme « une organisation professionnelle apolitique à but non lucratif regroupant les acteurs de la pêche artisanale d'une localité déterminée. Jouant le rôle de gouvernance locale, il met en place et applique les règles établies, facilite l'interrelation entre acteurs et structures étatiques » (DPM/PRAO). Composé de représentants locaux de l'administration locale des pêches, d'élus et de notables locaux, d'artisans pêcheurs et de représentants d'association de pêche, il vise d'abord à fédérer les professionnels. De par la délégation de pouvoir que leur accorde le Ministère, les CLPA<sup>11</sup> doivent promouvoir des initiatives locales de gestion durable des ressources dans les eaux adjacentes à leurs localités et, à terme, mettre en œuvre des plans de gestion et de développement durable des différentes pêcheries.

La recomposition du cadre de gouvernance favorise la transformation même de l'architecture institutionnelle locale, le rôle de l'État étant désormais

11. Leur couverture géographique peut atteindre le niveau départemental.

limité à l'encadrement, alors que le CLPA est promu comme détenteur du pouvoir local. Dakar accompagne toujours le mouvement et fournit notamment l'essentiel du financement de ces nouvelles institutions, mais le CLPA apparaît comme le nouvel et unique cadre de gestion locale, ce qui lui confère un pouvoir non négligeable au sein du processus de planification des politiques publiques. La recomposition s'apprécie aussi à travers la cohabitation d'une multitude d'acteurs dont beaucoup étaient jusque-là exclus du système, processus accentué par l'affirmation d'un leadership local et qui favorise la mise en commun des connaissances (savoirs experts et endogènes). L'essor de cette dynamique participative suscite à son tour un processus de gestion durable des ressources, les institutions servant de cadre à la mise en œuvre de mesures techniques aboutissant à un réel changement de paradigme.

### De nouveaux dispositifs techniques de conservation des ressources

Cette mutation globale fait apparaître des dynamiques novatrices ayant un double objectif : une maîtrise de l'effort de pêche à l'échelle nationale et une réduction significative de ce dernier à travers des mesures bioécologiques innovantes<sup>12</sup>, inscrites dans une logique de régénération et de préservation des espèces marines, à l'échelle locale.

Celle-ci passe notamment par l'introduction d'un permis de pêche et l'immatriculation des pirogues. Pour migrer d'un régime d'accès libre aux ressources à un tel système de contrôle, l'État s'appuie sur l'arrêté ministériel du 20 février 2006 modifiant celui du 25 octobre 2005 portant création d'un permis de pêche artisanale<sup>13</sup> dont le coût annuel est fonction de la longueur de la pirogue. L'immatriculation vise à la fois à maîtriser les capacités de pêche et à en avoir une connaissance exacte pour optimiser l'efficacité des plans d'aménagement élaborés pour certaines espèces (crevettes profondes et côtières, cymbium, sardinelle, mullet, courbine et poulpe). Des mesures techniques bioécologiques sont égale-

ment développées dans le cadre de projets encadrés par l'État avec la mise en place d'Aires Maritimes Protégées (ZPP + AMP) et de campagnes de repos biologique, ainsi que la création de Zones d'Immersion de Récifs Artificiels (ZIRA) qui visent à réhabiliter les habitats marins et à créer des refuges pour la reproduction, la préservation mais surtout la conservation durable des stocks de poissons.

L'Union Mondiale pour la Conservation de la Nature (UICN) définit les aires protégées comme des espaces clairement délimités et reconnus, visant à assurer la conservation à long terme de la nature et à gérer les services écosystémiques et les valeurs culturelles associées. Ces aires résultent d'une recommandation de la Convention sur la Diversité Biologique, du Sommet Mondial sur le Développement Durable et du cinquième congrès sur les Parcs de Durban (2003) qui suggère qu'au moins 5 % des espaces littoraux de chaque pays littoral soient consacrés à ces zones (Day *et al.*, 2012). Le Sénégal a instauré graduellement depuis 2004 sept aires marines protégées à Saint-Louis, Joal, Kayar, Abéné, Bamboung, Gandoul et Sangomar, d'une superficie totale de 2 061 km<sup>2</sup>, complétées par deux Zones de Pêche Protégées (ZPP)<sup>14</sup> à Ouakam et Ngarparou. Ces aires font l'objet d'une activité halieutique réglementée.

La gestion durable passe aussi par l'instauration de périodes de repos biologique visant à fermer à la pêche une zone géographique bien définie (aire de reproduction ou nourricière) pour un temps limité et pour une espèce définie (Diop, 2013 ; Badji, 2013). Ainsi, depuis plus de dix ans, un arrêté ministériel fixe chaque année un repos de deux mois pour certaines espèces faisant l'objet d'une intense exploitation, notamment le poulpe et les crevettes côtières. Les institutions de cogestion mènent aussi de vastes programmes d'immersion de récifs artificiels, notamment sur la Petite et la Grande Côte, une technique reconnue pour sa contribution à la création de nouveaux habitats, à la protection et au développement de la biodiversité et, au final, à l'accroissement de la capacité d'accueil des juvéniles (Brochier *et al.*, 2015).

12. Les mesures techniques et bioécologiques consistent en « un ensemble de mesures visant à contrôler la composition des captures. Leur objectif essentiel est d'assurer la conservation des ressources de pêche par le biais de la protection des juvéniles en agissant sur le profil d'exploitation, ou d'éviter la capture de certaines espèces » (Aspect A. *et al.*, 2003).

13. Ce permis coûte 8 euros par an pour les pêcheurs à pied, 23 euros pour les piroguiers de moins de 13 m et 38 euros pour ceux de plus de 13 m.

14. AMP et ZPP relèvent d'institutions différentes pour des objectifs similaires : protection des écosystèmes et exploitation durable et rationnelle des ressources. Les AMP sont sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable alors que les ZPP relèvent du Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime.

Ces mesures techniques s'appuient sur une remarquable mobilisation des acteurs locaux, témoignant d'une nouvelle écocitoyenneté déclenchée par la réforme de la gouvernance des pêches et renforcée par d'importantes actions de sensibilisation. Il y a bien une prise de conscience des acteurs de la pêche vis-à-vis d'une nécessaire protection des ressources, ces initiatives amorçant des dynamiques de durabilité orientées vers la création d'AMP propices à une exploitation plus durable de la ressource. Toutefois, l'analyse de la perception de ces mesures par ces mêmes acteurs locaux révèle d'importants obstacles.

### Des contraintes qui fragilisent le processus

La portée des mutations opérées dans les pêcheries reste encore limitée car ces dernières font face à de réelles difficultés de mise en œuvre et peinent à se positionner comme véritablement porteurs d'une pêche artisanale nouvelle, aussi efficace mais davantage durable. Le permis de pêche et l'immatriculation tardent ainsi à se généraliser, de nombreux pêcheurs contournant le dispositif en profitant d'un système de surveillance défaillant. Les initiatives bioécologiques sont quant à elles confrontées à des problèmes organisationnels et techniques. Résultat : la mise en place des AMP n'a pas encore permis de renverser la tendance à la diminution des ressources, leur efficacité restant notamment compromise par le défaut de balisage, alors que la précarité de la surveillance encourage l'intrusion frauduleuse des pêcheurs, d'autant plus que le taux de verbalisation est très faible et que les amendes auxquelles ils s'exposent ne sont pas dissuasives. En outre, les AMP alimentent des conflits avec certains pêcheurs hostiles à toute restriction et pour qui ces mesures ne font que générer des coûts supplémentaires (carburant) pour accéder à des zones de pêche de plus en plus éloignées. La question de l'efficacité de ces zones reste d'actualité et la recherche tarde à se prononcer clairement, ce qui fragilise les initiatives.

On s'interroge aussi sur la capacité des institutions de cogestion à porter le processus d'instauration d'une pêche durable, la dynamique organisationnelle montrant encore des dysfonctionnements avec surtout un déficit d'appropriation du processus par les acteurs locaux membre des bureaux des CLPA

(pêcheurs, mareyeurs et femmes transformatrices), l'accaparement de celui-ci par un petit groupe et le très lent renouvellement des instances de direction des CLPA. Autant d'indicateurs qui prouvent la fragilité des institutions de cogestion et la difficulté de changer de modèle dans la gestion des ressources et des pêcheries. Dès lors, plusieurs éléments confortent l'idée selon laquelle les mutations en matière de gouvernance présentent un bilan mitigé. Certes elles ont favorisé une recomposition de l'architecture institutionnelle des pêches avec la mise en place des institutions de cogestion comme espace de construction d'initiatives techniques et politiques dans le sens d'une gestion durable des ressources. Elles tardent néanmoins à rompre avec les logiques de l'approche ascendante avec toujours une forte prégnance du pouvoir central dans les processus décisionnels. Ainsi, malgré l'existence de cadres locaux, la pêche ne figure toujours pas parmi les compétences transférées par l'État.

L'analyse des dynamiques en cours confirme bien la réelle capacité d'adaptation des acteurs locaux face aux évolutions en cours, entre *top down* et *bottom up*, gestion descendante et ascendante, centralisée ou décentralisée. Ces dynamiques témoignent aussi d'une capacité des acteurs à s'intégrer dans les processus décisionnels en dépit de difficultés qui perdurent. En fait, l'ancienne politique de développement quantitative de la pêche sénégalaise associée à une impulsion étatique forte apparaît avec le recul comme facile à piloter compte tenu de son caractère relativement autoritaire, centralisé à tout le moins. Le passage à des démarches plus ascendantes, constructives et efficaces, s'avère autrement plus complexe car il faut alors mobiliser une multitude d'acteurs, dont certains étaient jusque-là exclus du système (les pêcheurs notamment), à l'implication et à la capacité d'entraînement inégales, avec des discours et des stratégies, certes parfois complémentaires (savoirs experts/savoirs endogènes), mais parfois aussi divergents. On se heurte par ailleurs à l'opposition classique entre impératifs collectifs (gérer la ressource, établir des contraintes, réglementer) et attitudes individuelles (développer son activité en contexte concurrentiel), alors que la croissance démographique tire structurellement la demande vers le haut et incite à pêcher toujours plus. Ce « conflit d'intérêts » entre le collectif et



l'individuel est évident, sans être spécifique, ni à la pêche, ni au Sénégal.

Cette évolution de la gestion des ressources renvoie aussi à une vision concertée s'inscrivant dans le temps long de la politique de la pêche sénégalaise et se raisonnant davantage au niveau local que national, d'où la prise en compte de l'hétérogénéité des sites de pêche. Plus globalement, cette complexité de détail se retrouve également à terre, sur le continent, dans la gestion des ressources pédologiques ou forestières, dans un environnement rural sénégalais difficile (milieux écologiques fragiles, faible pluviométrie, sécheresse, désertification) et toujours dans un contexte de très forte croissance démographique qui renforce partout la pression sur les ressources. Dans ce contexte, les politiques post indépendance avaient incontestablement fait le choix du quantitatif, du volume, du « développement », d'une logique opportune avec des préoccupations de résultats immédiats, au risque d'une rupture écologique liée aux atteintes progressives à la ressource. La stagnation des débarquements halieutiques à partir de 2004 (figure 3) montre les limites de tels choix dans le contexte actuel, comme en d'autres lieux l'accélération des cycles de la culture itinérante sur brûlis fait aussi baisser les rendements agricoles. La nécessité d'une autre gestion des ressources devient évidente, elle s'impose d'elle-même.

Reste enfin à considérer la dimension comparative du phénomène au sein de l'Afrique de l'Ouest. Le Sénégal s'impose comme un leader régional de la pêche (FAO, 2014) avec une expertise avérée de ses acteurs. Il apparaît aussi comme le pays le plus en avance et le plus efficace en matière de réorganisation de la gouvernance de la pêche. Dès 1998, le nouveau code de la pêche fournit un cadre structurel stable pour la mise en place d'une gouvernance des pêcheries innovante. Ce processus sera d'ailleurs appuyé plus fortement que dans le reste de la région par les bailleurs de fonds si l'on se réfère à la ventilation des fonds alloués par la Banque Mondiale au Projet Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest. Le Sénégal capte ainsi près de 30 % des 46 millions destinés à l'Afrique de l'Ouest<sup>15</sup> pour la mise en œuvre de la gouvernance participative (Dème, 2018).

15. Banque Mondiale (BM) / N° du projet : P106063.

## CONCLUSION

Nous avons présenté les contours sociohistoriques des pêcheries artisanales sénégalaises en contexte de crise pour en venir à apprécier la portée et les limites des dynamiques émergentes visant à apporter des solutions de durabilité à une activité halieutique fortement dépendante de la variabilité de son environnement. La réflexion sur le passage de stratégies de gestion postcoloniale à une gouvernance davantage participative et durable du secteur depuis 20 ans laisse en fait entrevoir des pêcheries marquées par l'ambivalence. D'un côté celles-ci font face à une crise structurelle engendrée par une surexploitation évidente des ressources, laissant planer de graves menaces sur la sécurité alimentaire du pays et la contribution du secteur à l'économie nationale, tout en accentuant la précarité des communautés de pêcheurs. Cela traduit clairement l'échec de la gestion postcoloniale du secteur. De l'autre, de nouvelles dynamiques émergentes se développent, renvoyant à un cadre de gouvernance participative des ressources que l'on peut apprécier à divers niveaux : une prise de conscience vis-à-vis de l'état des pêcheries, une réforme du cadre de gouvernance marqué par une meilleure affirmation des acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de pêche et des processus émergents de conservation durable des ressources.

Ainsi, passe-t-on d'une gestion nettement quantitative à une pratique plus participative et inclusive, mais dans un contexte marqué par l'histoire et plus de 50 ans de politiques postcoloniales. La remise en cause de la gestion centrale n'a ainsi pas encore permis à la cogestion des pêcheries de s'affirmer comme une alternative incontestable de gestion des ressources dans les eaux sénégalaises. En fait, la cogestion fait apparaître une fragilité organisationnelle et un déficit d'articulation avec la recherche (méconnaissance des effets des mesures bioécologiques, de la dynamique des populations) qui limite encore la portée de ces initiatives. Reste qu'une mutation majeure du cadre de gouvernance des pêches est bien amorcée, le choix de l'échelon local favorisant l'émergence de nouveaux types d'acteurs et de nouvelles approches dans la restructuration des pêcheries artisanales, accompagnée dans ce processus par divers bailleurs. Ces enjeux de fond, qui dépassent largement le simple cadre sénégalais,

se retrouvent souvent ailleurs dans le monde de la pêche, en Asie où la croissance des captures menace aussi les équilibres écologiques régionaux (atteintes de la mangrove en relation avec le développement de l'aquaculture) ou au niveau du grand écosystème marin du courant d'Humboldt en Amérique du Sud, au large des côtes du Chili, haut lieu de pêche mondiale.

### Remerciements

Ce travail a été réalisé avec le soutien du projet AWA (Ecosystem Approach to Management of Fisheries and Marine Environment in West African Waters) financé par l'IRD-France et le ministère de la recherche allemand BMBF (grant 01DG12073E), ainsi que du projet PREFACE (Enhancing Prediction of Tropical Atlantic Climate and its Impacts) financé par European Commission's Seventh Framework Programme under Grant Agreement (number 603521). Nous remercions pour ses critiques constructives Juliette Desfrancois.

### Bibliographie

- ACHESON J.M., 2006. Institutional failure in resource management, *Annual Review of Anthropology*, 35, p. 117-134.
- ANSD, 2014. Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE), Dakar, ANSD, 417 p.
- ASPECT A., EIENNE E.B., BONY J.-M., 2003. *Exploitation et Surexploitation des ressources marines vivantes*, Tec & Doc Lavoisier, Paris, 503 p.
- AUGER P.-A., GORGUES T., MACHU E., AUMONT O., BREHMER P., 2016. What drives the spatial variability of primary productivity and matter fluxes in the north-west African upwelling system? A modelling approach, *Biogeosciences*, 13, p. 6 419-6 440. DOI : 10.5194/bg-13-6419-2016.
- BA K., THIAW M., FALL M., THIAM N., MEISSA B., JOUFFRE D., THIAW O.T., GASCUEL D., 2018. Long-term fishing impact on the Senegalese coastal demersal resources: diagnosing from stock assessment models, *Aquatic Living Resources*, 31, 13 p. DOI : 10.1051/alr/2017046.
- BADJI G.B., 2013. *L'impact du repos biologique sur les entreprises de pêche des ressources démersales : cas du Groupe des Armateurs et Industriels du Sénégal (GAIPES)*, Mémoire de DESAG-MBA, CESAG, Dakar, 103 p. (non publié).
- BALL A.C., 2012. *Étude comparative des régimes d'accès aux pêcheries industrielles pélagiques dans la Zone Economique Exclusive Mauritanienne : Affrètement et Licence libre*, Mémoire de Master 2 Sciences de la Mer et du Littoral, Agro campus Ouest, Dép. d'Économie Rurale et Gestion, 68 p.
- BIGNOUMBA G.-S., 2010. Les pêches maritimes en Afrique centrale : les préalables à une exploitation durable des ressources, *Norois*, 216, p. 47-56, DOI : 10.4000/norois.3341.
- BROCHIER T., AUGER P., THIAM N., SOW M., DIOUF S., SLOTERDUK H., BREHMER P., 2015. Implementation of artificial habitats: Inside or outside the marine protected areas? Insights from a mathematical approach. *Ecological Modelling*, 297, p. 98-106. DOI : 10.1016/j.ecolmodel.2014.10.034.
- BROCHIER T., AUGER P., THIAO D., BA A., LY S., NGUYEN-HUU T., BREHMER P., 2018. Can overexploited fisheries recover by self-organization? Reallocation of fishing effort as an emergent form of governance, *Marine Policy*, 95, p. 46-56. DOI : 10.1016/j.marpol.2018.06.009.
- CHABOUD C., CHARLES-DOMINIQUE E., 1991. Les pêches artisanales en Afrique de l'Ouest : état des connaissances et évolution de la recherche, in DURAND J.-J., WEBER J., *La recherche face à la pêche artisanale*, Paris, ORSTOM, p. 99-142.
- CHAUVEAU J.-P., 1985a. La pêche pirogrière sénégalaise : les leçons de l'histoire, *Équinoxe*, 5, Nantes, IFREMER, p. 40-45.
- CHAUVEAU J.-P., 1985b. Histoire de la pêche maritime et politiques de développement de la pêche au Sénégal. Représentations et pratiques du dispositif de l'intervention moderniste, *Anthropologie Maritime*, p. 300-318.
- CLING J.-P., RAZAFINDRAKOTO M., ROUBAUD F., 2003. *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*, Paris, Economica, 470 p.
- CRODT, 2014. *Statistiques de la pêche maritime sénégalaise en 2013*, Archive scientifique n° 2-203, 37 p.
- CRODT, 2015. *Statistiques de la pêche marine sénégalaise en 2015, Pêche artisanale, Pêche thonière et pêche chalutière*, CRODT/ISRA, Archive scientifique, 226, 50 p.
- DAHOU K., DÈME M., 2000. *Impact socio-économique et environnemental des dispositifs d'appui aux pêches sénégalaises*, Document technique, ENDA, 23 p.
- DAY J., DUDLEY N., HOCKING M., HOLMES G., LAOLEY D., STOLTON S., WELLS S., 2012. *Application des catégories de gestion aux aires protégées : lignes directrices pour les aires marines*, Gland-UICN, Suisse, 36 p.
- DÈME EL. B., 2018. *Cogestion et dynamiques participatives durables des pêcheries artisanales sénégalaises : potentialités et limites en contexte de crise du secteur halieutique sénégalais*, Thèse de géographie, Université Clermont Auvergne, 327 p.
- DÈME M., DIADHIOU A., 1990. *La pêche artisanale des pirogues de lignes en Casamance : Aspects biologiques et socio-économiques*, Document Scientifique du CRODT, Dakar, 28 p. (non publié).
- DÈME M., 2013. *Méthodologie d'évaluation et de suivi participatifs des AMP en Afrique de l'Ouest*, Document Scientifique du CRODT, Dakar, 164 p. (non publié).
- DÈME M., 2015. *Rapport de consultation : Étude régionale « Commerce transfrontalier de poisson dans l'espace*



- CCMLE », Projet CCLME/FAO, 29 p.
- DIANKHA O., BA A., BREHMER P., BROCHIER T., SOW B.A., THIAW M., GAYE A.T., NGOM F., DEMARCO H., 2018. Contrasted optimal environmental windows for both sardinella species in Senegalese waters, *Fisheries Oceanography*, 4, p. 351-365. DOI : 10.1111/fog.12257.
- DIOP M.C., 2013. *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade, le Sopi à l'épreuve du pouvoir*, Karthala, Paris, 840 p.
- DIOUF P.S., DEME M., SALL A., 2006. *L'évaluation des emplois dans les pêcheries artisanales sénégalaises*, Bureau du programme marin pour l'Afrique de l'Ouest du WWF, Dakar, Sénégal, 35 p.
- EVANS L., CHERRETTE L., PEMSL D., 2011. Assessing the impact of fisheries co-management interventions in developing countries: A meta-analysis, *Journal of environmental management*, vol. 92, n° 8, p. 1 938-1 949.
- FAO, 1995. *Code de conduite pour une pêche responsable*, Département des pêches et de l'aquaculture, Rome, 46 p.
- FAO, 2014. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, possibilités et défis*, Rome, Département des pêches et de l'aquaculture, 275 p.
- FONTANA A., 2013. Une remarquable dynamique interne, in SAMBA A., DEME M., SALL A., M'BAYE A. (dir.), *Une histoire de la pêche maritime sénégalaise*, Sénégal, La Rochette, p. 40-50.
- KASSÉ M., 1990. *Sénégal : Crise Économique et ajustement structurel*, Paris, Éditions Nouvelles du Sud, 345 p.
- LEROUX S., 2005. *Pêche et géographie territoriales au Sénégal*, Thèse de Doctorat de Géographie, Université de Nantes, 318 p.
- LEROUX S., NOEL J., 2007. Mondialisation et conflits autour des ressources halieutiques, *Ecologie & politique*, n° 34, vol. 1, p. 69-82. DOI : 10.3917/ecopo.034.0069.
- MAHFOUDH O., SOULEIMANE O., BA S.-A., 2012. *Étude comparative de la réglementation des pêches des petits pélagiques dans la zone de la Commission Sous régionale des Pêches et le Royaume du Maroc*, Rapport technique du projet « Pêche durable des petits pélagiques en Afrique Nord-Ouest », 30 p.
- MAYIF M., SIDI O.T.O., 2011. *Étude diagnostic du sous-secteur des petits pélagiques en Mauritanie : Cadre juridique, contexte environnemental et halieutique*, Projet Appui Conseil au secteur des Pêches (ACPECHES), GIZ, Consultation au profit du Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime, 55 p. (non publié).
- NDOYE S., CAPET X., ÉSTRADE P., SOW B., MACHU E., BROCHIER T., DÖRING J., BREHMER P., 2017. Dynamics of a low-enrichment high-retention upwelling center over the southern Senegal shelf. *Geophysical Research Letter*, vol. 44, n° 10, p. 5 034-5 043, DOI : 10.1002/2017GL072789.
- PNUE, 2004. *Mise en œuvre des mesures de conservation et gestion durable des ressources halieutiques : le cas du Sénégal*, Sénégal, Nations Unies, 101 p.
- RETTIG B., BERKES F., PINKERTON E., 1989. The future of fisheries co-management: A multi-disciplinary assessment, in PINKERTON E. (ed), *Co-operative management of local fisheries: New directions for improved management and community development*, Vancouver: University of British Columbia Press, p. 273-287.
- RETTIG B., BERKES F., PINKERTON E., 1989. *The future of fisheries co-management: A multidisciplinary assessment*. In *Co-operative management of local fisheries: New directions for improved management and community development*, Vancouver, University of British Columbia Press, E. Pinkerton (ed.), p. 273-287.
- SALL A., 2013. La force et la persistance des repères identitaires, in SAMBA A., DEME M., SALL A., M'BAYE A. (dir.), *Une histoire de la pêche maritime sénégalaise*, Sénégal, La Rochette, p. 50-63.
- THIAO D., 2009. *Un système d'indicateurs de durabilité des pêcheries côtières comme outil de gestion intégrée des ressources halieutiques sénégalaises*, Thèse de doctorat en Sciences Economiques, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 297 p.
- THIAO D., DIADHIOU H.-D., DEME M., 2013. *Évaluation de l'effort et des captures réalisés hors de la ZEE sénégalaise par la pêche artisanale*, Rapport d'étude, USAID/COMFISH, 51 p. (non publié).
- UNGER S., MÜLLER A., ROCHETTE J., SCHMIDT S., SHACKEROFF J., WRIGHT G., 2017. Achieving the sustainable development goal for the oceans, *IASS Policy Brief*, 1, p. 1-12.
- WEBER J., FONTANA A., 1982. *Aperçu de la situation de la pêche maritime sénégalaise*, CRODT, ISRA, Dakar, 34 p. (non publié).
- WOOSTER V.-S., BAKUN A., MCLAIN D.-R., 1976. Seasonal upwelling cycle along the eastern boundary of the North Atlantic, *Journal of Marine Research*, 34, p. 131-141.
- WWF, 2008. *Recherche sur les causes profondes de la crise de la pêche au Sénégal et les mesures de gestion durable*, Sénégal, Document de projet, 28 p. (non publié).
- YIN R.K., 2003. *Case study research: Design and methods*, Thousand Oaks, 141 p.



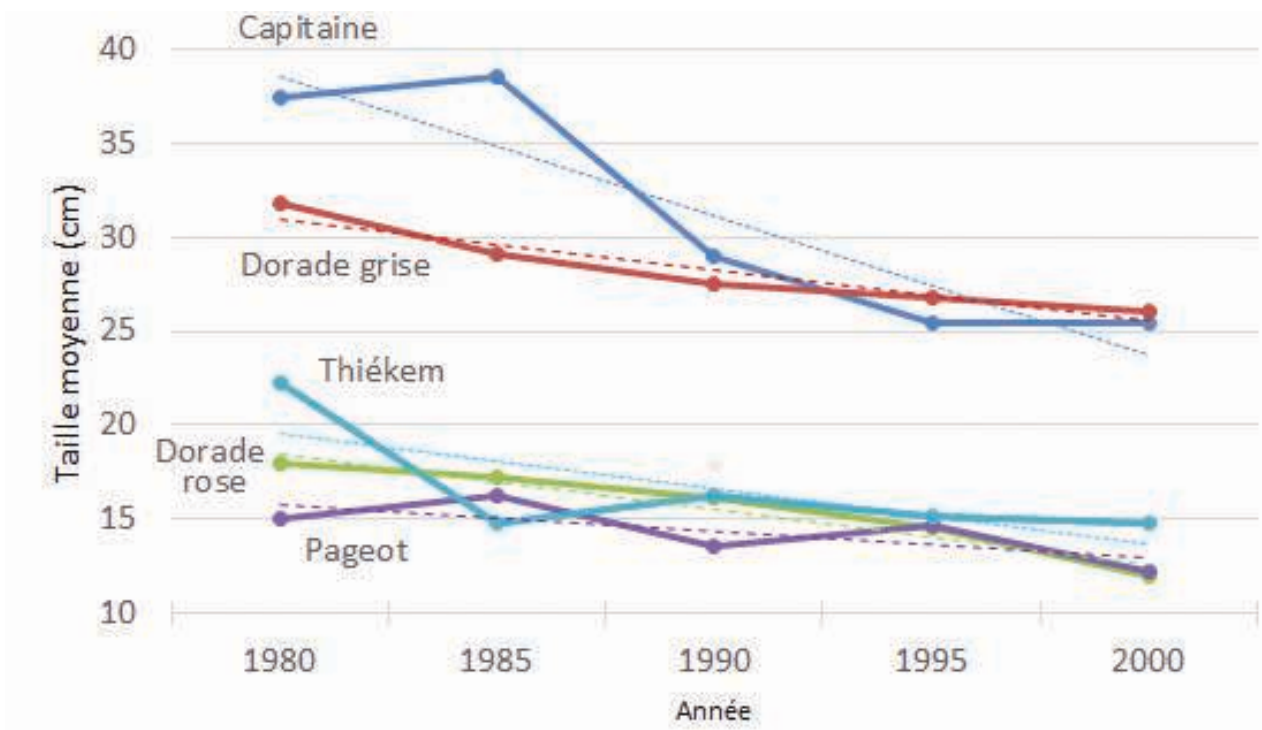


Figure 4 : Évolution de la taille moyenne des principales espèces de poissons démersales exploitées au Sénégal (en cm)  
Evolution of the average size of the main demersal fish species exploited in Senegal (in cm)



Figure 6 : Distribution des conseils locaux des pêches artisanales (CLPA) le long du littoral sénégalais  
*Geographical distribution of local artisanal fisheries councils (CLPA) along the senegalese coastline*